



## Info sur la légalité des sociétés de recouvrement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je dois de l'argent à une société de crédit, suite à ma perte d'emploi en 2005.

Cette société de crédit a vendu ma dette à une société de recouvrement, maintenant cette même société de recouvrement me demande par voie d'huissier de payer cette dette.

Suis-je redevable envers cette société?

Je n'ai jamais donné mon accord pour qu'elle rachète ma dette, donc n'y a-t-il pas un recours?

mMrci de votre réponse

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je n'ai jamais donné mon accord pour qu'elle rachète ma dette, donc n'y a-t-il pas un recours?

Malheureusement non et vous n'avez pas à donner votre accord ce sont des négociations internes auxquelles vous ne pouvez prendre part.

Suis-je redevable envers cette société?

Oui, par contre elle ne peut exiger une somme supérieure à celle dont vous étiez redevable envers la société de crédit.

De quand date le dernier paiement effectué?

Cordialement